Annonces judiciaires et légales 77



60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25€) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés +de 90 000 Euros

Identification de l'organisme qui passe le

COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Place de la Mairie

77124 Chauconin-neufmontiers Objet du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture par une entreprise spé-cialisée, à compter du 1er jour de l'année scolaire 2019/2020 de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la com-mune de Chauconin-Neufmontiers.

Durée du marché : Le marché est conclu pour une période initiale puis est reconduc-tible deux fois dans les conditions ci-après

: Du ler jour de l'année scolaire 2019/2020 au dernier jour de l'année scolaire 2019/2020 (grandes vacances comprises), soit la veille de la rentrée scolaire 2020/2021 Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois, par reconduction expresse selon les mêmes

Procédure de passation : Procédure adap tée passée en application de l'article 28 du décret n2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Marché à hons de commandes sans minimum ni maximum. Il est constitué d'un lot

mum ni maximum. Il est constitué d'un lot unique. Le marché comporte 2 options. Chaque candidat devra faire une proposition chiffrée pour les options suivantes:

OPTION 1: La commune de Chauconin-Neufmontiers souhaite maîtriser les coûts provenant de l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique ou labelliée. labellisés

Le candidat chiffrera une option visant à réduire la part de ces produits dans les denrées utilisées pour la production des repas Ce chiffrage se fera pour les 3 hypothèses

- * bio limité à 20%
- * hin limité à 25 %
- * hin limité à 30 %

OPTION 2 : fourniture de barquettes

Spécifiques L'offre du candidat devra faire apparaître clairement le coût de barquettes en matière vé-gétale (cellulose) 100 % biodégradable pour le service des plats. Modalités d'attribution : LOT UNIQUE

Critères de sélection : Les offres devront être conformes aux prescriptions des ca-hiers des clauses techniques et administratives particulières.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

- -- Prix : 40 %
- Caractéristiques Développement Durable
- Valeur technique : 30 %

- Valeur technique : 30 %
Date limite : Date limite de réception des offres : 29/04/19 à 12h00
Renseignements divers : - Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme plateforme

www.achatpublic.com

 Les plis contenant les candidatures et les offres devront être adressées par voie dématérialisée via la plateforme

www.achatpublic.com Adresse Internet du profil acheteur

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID= gen/ent_detail.do?PCSLII CSL 2019 OrOv2NF8RV

Date d'envoi de l'avis à l'orga blication : 22 mars 2019

HOTEL DE VILLE VILLEPARISIS

M. Hervé TOUGUET - Maire 32 rue Ruze - CS 50105 - BP 77 77273 VILLEPARISIS

mèl: correspondre@aws-france.com web: https://villeparisis.fr/ L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs. Nombre de titulaires : 2

Objet : Accord-cadre pour travaux

d'entretien et d'aménagement des bâti-

ments communaux.

Type de marché : Travaux

océdure : Procédure adaptée

Description: L'objet de cet accord-cadre multi-attributaire est de définir les termes régissant les marchés subséquents qui se-ront conclus sur son fondement. La procédure de passation utilisée est la pro-

cédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n2016-360 du 25 mars 2016

L'accord-cadre est multi-attributaire, sans minimum et avec un maximum de 475 000.00 ? HT annuel pour l'ensemble des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement, conformément aux articles 78 et 79 du Décret n2016-360 du 25 mars 2016

Chaque lot sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou

nlusieurs Ints

plusieurs lous. Les variantes sont refusées Quantité/étendue : La durée de l'ac-cord-cadre est d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable une fois par tacite reconduction sans toutefois excéder la durée totale de 2 ans

Lot N1 - Plomberie - Maçonnerie - Métallerie - Plâtrerie et revêtement dur Coût estimé hors TVA : 225 000,00 euros

Lot N 2 - Electricité courant fort et courant Coût estimé hors TVA : 125 000 00 euros

Lot N 3 - Toiture (étanchéité, charpente et couverture)
Coût estimé hors TVA : 125 000,00 euros

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Une retenue de garantie

pourra être prévue par chaque marché

Financement : Type de prix défini par mar-ché subséquent. Modalités de variation des prix définies par marché subséquent. Déjai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : Budget Ville de l'exercice

Forme juridique : Aucune forme de groupe-ment imposée à l'attributaire de l'ac-cord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qua-lité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qua-lité de membres de plusieurs

groupements. Conditions de participation

Justifications à produire quant aux quali-tés et capacités du candidat : Les conditions de narticination sont définies dans le règlement de la consultation.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économique-

ment la plus avantageuse appréciée en fonc-tion des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre

d'invitation ou document descriptif). Conditions et mode de paiement pour ob-tenir les documents contractuels et addi-

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 17/04/19 à 16h00

Remise des offres : 17/04/19 à 16h00 au

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Onte monetaire utilisée, leuro.
Renseignements complémentaires : Une visite sur site est obligatoire. Les modalités de la visite sont précisées dans le règlement de la consultation.
Négociations : Le pouvoir adjudicateur se

réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants dans le res-pect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse. après remise de l'offre négociée le cas

Instance chargée des procédures de re-cours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général De Gaulle Case Postale 8630 77008 MELUN CEDEX Tél : 01 60 56 66 30 Télécopie : 01 60 56 66 10 **Envoi à la publication le** : 27/03/19 Les dépôts de plis doivent être impérative-ment remis par voie dématérialisée. L'avis autorise la candidature MPS. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://villeparisis.fr. marches-publics/

Enquête publique

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLU DE

CHAILLY-EN-BIÈRE

Par arrêté n2019-10 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mo-dification du Plan Local d'Urbanisme de Chailly-en-Bière. La modification a pour objet l'évolution de l'Orientation d'Aménage-

ment et de Programmation (OAP) 3.2 Secteur de Villeroy afin de permettre la ré-alisation d'un programme de construction de logements.

de logements. A cet effet, le vice-président du tribunal ad-ministratif de Melun a désigné M. Gérard FOUCHY, Commandant fonctionnel hono-raire de la Police Nationale, en qualité de

raire de la Police Nationale, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 27 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie de Chailly-en-Bière (siège de l'enquête publique) aux jours et heures babituels d'ouverture et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra le public

aux lieux et horaires suivants :
- Le jeudi 28 mars 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière Le samedi 6 avril 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière Le mercredi 17 avril 2019 entre 14h et

17h en Mairie de Chailly-en-Bière - Le samedi 27 avril 2019 entre 9h et

- Le samedi 2/ avril 2019 entre 9n et 12h en Mairie de Chailly-en-Bière Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomère-tion www.paysfontainebleau.fr/enquetepu-blique4, sur le site internet de la mairie de

blique4, sur le site internet de la mairie de Chailly-en-Bière http://www.mairie-chailly-en-biere.fr/ et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible : au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château -77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les ra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

en mairie de Chailly-en-Bière (siège de en mainie de Citality-en-Biere (Slege de l'enquête publique) Place du Général Leclerc -77930 Chailly-en-Bière où le public pour-ra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (Lundi, mer-credi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h 00, Mardi et jeudi de 8 h 45 à 12 h, Samedi de 8 h 45 à 12 h 00).

h, Samedi de 8 h 45 à 12 h 00). Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions: - Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chailly-en-Bière pendant la durée de l'en-quête aux jours et heures habituels d'ouverture.

quête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le samedi 27 avril 2019 à 12 h à l'attention de M. Gérard FOUCHY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête Mairie de Chailly-en-Bière - Place du Général Leclerc - 77930 Chailly-en-Bière.

- En linne sur

- En ligne sur w w w . p a y s f o n t a i n e b l e a u . f r /

enquetepublique4 Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site http://www.mairiechailly-en-biere.fr/ et sur

www.paysfontainebleau.fr/enguetepupendant toute la durée

Le dossier soumis à l'enquête publique com-

prend:
- Le projet de modification du PLU,
- Les avis des personnes pul

- Les avis des personnes publiques consultées - L'avis de l'autorité environnementale II n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.
Le rapport et les conclusions du commission de des les conclusions du commissions qualitérations de la disposition carrent toute à la disposi

saire enquêteur seront tenus à la disposi-tion du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la

date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification du PLU éventuellement modi-fié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire.



2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

D'URY

Par arrêté n2019-12 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury. La révision allégée du PLU a pour objet d'adapter le règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles. A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, urbaniste OPQU, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Par arrêté n2019-12 du 5 mars 2019 le

munauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :
- Le jeudi 28 mars 2019 entre 14h et

17h en Mairie d'Ury - Le mercredi 3 avril 2019 entre 14h et

17h en Mairie d'Ury - Le samedi 13 avril 2019 entre 9h et

- Le samedi 13 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury - Le vendredi 26 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'aggloméra-tion www.paysfontainebleau.fr/enquetepu-blique3, sur le site internet de la commune d'Ury http://www.ury.fr/ et sur des postes ormatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château

- 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pour ra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au ndredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à

17h30)

- en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5 Place du Général de Gaulle -77760
Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14h à 17h hors vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h / du lundi au vendredi de 9h à 12 h mendant les vacances scolaires et le samedi de 9h à 12 h / du lundi au vendredi du 6 h / du final du fi pendant les vacances scolaires et le same-di de 9 h à 12 h).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions

propositions et contre-propositions : - sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours

et heures habituels d'ouverture. - par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12 h à l'attention de Mme Régine HAMON– DUQUENNE, commissaire enquêteur, au

DUŲLNNE, commissaire enqueteur, au siège de l'enquête en Mairie d'Ury – 5 Place du Général de Gaulle – 77760 Ury – par courriel à l'adresse suivante revision.allegee.plu@ury.fr avant le vendredi 26 avril à 12h . En linne sur

of 26 avril a 12n

- En ligne sur

w w w . p a y s f o n t a i n e b l e a u . f r /
enquetepublique3

Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenus dans les meilleurs
delate à bellevers de la ligne de la contre-

délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site

http://www.ury.fr/ et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3 pendant toute la durée de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique

omprend - Le dossier de révision allégée

- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées - Les avis éventuels des personnes publiques

: L'avis de l'autorité environnementale

– L'avis de l'autorité environnementale II n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée du plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au consei communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de

AVIS ALI PLIBLIC

COMMUNE DE

Enquête Publique sur le projet d'élabora-tion du plan local d'urbanisme

Le Maire, par arrêté n18 - 2019, a prescrit l'enquête publique relative au projet d'éla-boration du Plan Local d'Urbanisme, laquelle se déroulera sur une période de 36 jours du 18 avril 2019 au 23 mai 2019.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente.

Monsieur Michel VAYSSIFRF. (Maître de Monsieur Michei VAYSSIEHE, (Maitre de conférences à l'université Paris-Sud -chimie organique et thérapeutique, en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquê-teur par le Président du Tribunal adminis-tratif de Melun.

Le dossier est consultable :

* Sous forme « papier » à la Mairie de
Dormelles - 14 Rue de la Mairie 77130
Dormelles, aux jours et heures habituels
d'ouverture les mardi, jeudi et vendredi de 9

h 00 à 12 h 00 ; * Sous forme « numérique » sur le site internet de la commune www.dormelles.f

Durant l'enquête toute personne sera ad-

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions:

Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Dormelles - 14 Rue de la Mairie 77130

Dormelles, aux jours et heures habituels d'ouverture les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Par courrier adressé à l'attention de Mr le commissaire - enquêteur

commissaire – enquêteur Par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie de Dormelles – 14 Rue de la Mairie 77130

Dormelles Par courrier électronique mairie.dormelles@laposte.net

Pendant les permanences du commissaire Jeudi 18 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 leudi 9 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 Jeudi 23 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Des informations relatives au projet pour-ront être demandées à Mr le Maire de Dormelles en tant que responsable du

Le rapport et les conclusions du commis saire – enquêteur seront tenus la disposi-tion du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et pour une durée d'un

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposi-tion du public en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête si que sur le site internet www.dormelle

Le Maire, Francis LARGILLIERE.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00 marchespublics@teamedia.fr

Avis divers

REPUBLIQUE FRANÇAIS

MAIRIE DE POMPONNE

AVIS AU PUBLIC

Modification n1 du Plan Local d'Urbanisme de Pomponne

Le public est informé que la commune de Pomponne (77400) a prescrit, par Arrêté du Maire n20/2018 en date du ler mars 2018, la procédure de modification n1 du Plan Local

Le dossier de la modification n1 du P.L.U. et Le dossier de la modification n.l du P.L.U. et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en Mairie de Pomponne, du 1er avril au 30 avril inclus, du lundi au samedi aux heures d'ouverture babituelles

Constitution de société

Avis est donné de la constitution de la société ci-après nommée suivant acte reçu par Me Delphine EXARE, Notaire à OZOIR LA FERRIERE le 28 mars 2019, Dénomination :

ICP.

Forme : Société Civile Immobilière Siège social : OZOIR LA FERRIERE (77330)

Siège social : 020IR LA FERRIERE (77330)

18, rue Leconte de Lisle.

Durée : 99 années

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (expetionnelle) de truis hiens et droits immogration. ceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers à usage d'habitation ou mixte, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire. l'annexe ou le complément des biens

et droits immobiliers en question. **Le capital social** : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

parts de 10 € chacune.

Cogérants: Mr Lionel MARLET OU Madame
Nathalie MARLET domiciliée à OZOIR LA
FERRIERE (77330) 18, rue Leconte de Lisle. ession de parts : lauses d'agrément prévues dans les

statuts. Immatriculation : RCS MELUN

Contact commercial 0187398400 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h Le Parisien

Créances salariales

www.annoncesleparisien.fr

7/7 - 24¹/₂4

Avis de dépôt d'état de créances

salariales Conformément aux dispositions des articles L.625-1 et R.625-3 du Code de Commerce, l'ensemble des relevés de créances sala-riales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes

Liquidation Judiciaire du 03/12/2018 Liquidation Judiciaire du 03/12/2018
SARL FACH Z.I. de l'Orme Brisé 77310
PRINGY N greffe: 2018/00502 - N siren:
304973571 - Capital Social: 600 000.00
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce Pour avis le 1er avril 2019,

SCP CHRISTOPHE ANCEL Mandataire Judiciaire

77000 MELUN